



« On a tant calomnié cet illustre martyr de l'égalité qu'il est du devoir de tout écrivain honnête de consacrer sa plume à venger sa mémoire » **Philippe Buonarroti** (1761-1837) à propos de Robespierre

## LA REVOLUTION FRANCAISE FACE A L'ACTUALITE

Comme elle l'avait fait en janvier dernier, l'ARBR-*Les Amis de Robespierre* condamne avec la plus grande fermeté les actes abjects qui ont ensanglanté Paris ces jours derniers.

Elle affirme sa pleine solidarité avec les victimes et sa reconnaissance à celles et ceux, policiers, pompiers, personnels soignants, agents du Service Public et bénévoles anonymes qui sont venus au secours des victimes et de leurs familles.

Depuis sa création en 1987 au moment de la célébration du bicentenaire, l'ARBR entend favoriser les études sur la période révolutionnaire et le rôle qu'y joua Robespierre. Mais aussi, en société de pensée, elle cherche à promouvoir et défendre les idéaux légués par la Révolution française et celui dont elle défend la pensée et l'engagement.

Les assassins ont choisi Paris comme cible et pas n'importe quels lieux de la capitale, où allaient être forcément frappés au hasard des civils, notamment des jeunes gens, fauchant ainsi leurs prometteuses et si diverses origines et personnalités. Ils s'en sont pris ainsi aux Lumières, à la Raison, à la Liberté et à l'Égalité, héritage de notre Révolution et qui sont si chères à notre Société.

Considérant que la Révolution est inachevée faute d'avoir pu mener à son terme la lutte pour l'égalité incarnée par Robespierre et Babeuf, notre

association trouve dans la situation dramatique actuelle des raisons supplémentaires de poursuivre son action opiniâtre pour l'égalité entre les peuples et au sein de chacun d'eux.

S'il faut à tout prix assurer la sécurité de nos concitoyens, l'escalade guerrière et la dérive sécuritaire ne sauraient venir à bout, seules, des semeurs de mort. Des solutions politiques sont plus que jamais indispensables et doivent être recherchées par l'ensemble des pays concernés dans le cadre de l'ONU, pour mettre fin à ce que nos gouvernants appellent « la guerre » et établir davantage d'égalité et de démocratie dans les pays du moyen et du proche Orient.

Comme en janvier, nous ne céderons ni à la peur, ni à l'amalgame, ni à la haine, et nous resterons debout. Notre France répondra toujours du nom de Robespierre (\*).

Alcide Carton

Président de l'ARBR

(\*). « Ceux qui veulent départementaliser l'univers font fi de la souveraineté des peuples... La plus extravagante idée qui puisse naître dans la tête d'un politique est de croire qu'il suffise à un peuple d'entrer à main armée chez un peuple étranger pour lui faire adopter ses lois et sa Constitution. Personne n'aime les missionnaires armés; et le premier conseil que donnent la nature et la prudence c'est de les repousser comme des ennemis ».

Robespierre

## SOMMAIRE

- Page 2 : Robespierre vu par Babeuf
- Page 3 : Biographie de Babeuf  
La lutte de Robespierre contre l'Hébertisme
- Page 4 : La tombe d'Eleonor Duplay  
L'ARBR reçue par le maire d'Arras
- Page 5 : L'agent national de district
- Page 6 : Les derniers jours de Babeuf  
L'usage et la vie du site
- Page 7 : Le gouvernement révolutionnaire vu par Robespierre
- Page 8 : La fête de la Fédération à Arras
- Page 9 : La révolution et les fondements de l'instruction publique (suite)
- Page 10 : Lettre codée de Babeuf à son épouse

Pour donner une suite à la conférence de Jean-Marc Schiappa, ce bulletin comprend une série d'articles consacré à Babeuf.  
L'exposition est désormais visible sur le site

LES AMIS DE ROBESPIERRE  
(A.R.B.R.)

Maison des Sociétés, rue Aristide Briand  
62000 ARRAS

Mel : [amisderobespierre@orange.fr](mailto:amisderobespierre@orange.fr)

Site : [www.amis-robespierre.org](http://www.amis-robespierre.org)



I.P.N.S



## Robespierre vu par Babeuf

**R**obespierrieste, Babeuf le fut, presque constamment. Ses idées extrêmes ne furent pourtant jamais celles de Robespierre. Pendant la Révolution, Babeuf a évolué de façon radicale dans sa doctrine égalitaire. Il est passé de l'idée de loi agraire, c'est-à-dire d'un partage égalitaire des terres entre tous les hommes, à la suppression totale de la propriété privée pour une mise en commun de la terre et une répartition égale de ses produits entre tous les citoyens.

En 1791, Babeuf est déjà « agrairien ». Le 10 Septembre, il écrit une lettre à Coupé de l'Oise (1), élu député à l'Assemblée Législative. Il y énonce en détail ses idées de liberté et surtout d'égalité réelle avec la suppression définitive de toutes les distinctions civiques entre les électeurs. Le but final vers lequel il tend est la loi agraire. « Elle est la loi, la seule et unique loi qui rend inutiles et caduques toutes les autres. » Il déclare adhérer au programme de démocratie avancée de Robespierre, affirmant même que Robespierre, en secret, est, comme lui, partisan, dans le futur, de la loi agraire. « Analysez Robespierre, écrit-il, vous le trouverez aussi agrairien en dernier résultat, et ces illustres sont très obligés de louer parce qu'ils sentent que le temps n'est pas encore venu ». Pour Albert Soboul, cette affirmation est une exagération manifeste. « Robespierre, nous dit-il, ne sera jamais « agrairien ». Pour lui comme pour Rousseau, l'égalité des biens fut toujours une chimère ». (2)

Libéré de prison en Juillet 1794, quelques jours avant la chute de Robespierre, Babeuf devient alors de façon très étrange et pour une courte période, très anti-robspierrieste. Est-ce ses souffrances en prison qui lui font accueillir avec enthousiasme le 9 Thermidor et la chute de Robespierre, devenu maintenant pour lui « le plus infâme des tyrans ». Dans son « Journal de la Liberté de la Presse » qui deviendra un peu plus tard « Le Tribun du Peuple », il frappe à coups redoublés sur les Montagnards, sur le gouvernement révolutionnaire et sur Robespierre « dont la mémoire est aujourd'hui abhorrée ». Il dénonce la dictature de Robespierre. A son avis, il faut distinguer entre le « Robespierre sincèrement patriote et ami des principes » jusqu'au commencement de 1793, et le Robespierre devenu un tyran ambitieux et « le plus profond des scélérats depuis cette époque. »

Mais très vite, à l'automne 1794, il change radicalement d'avis. Redevenu robspierrieste, il retrouve, dans son journal, ses accents égalitaires et attaque la bourgeoisie thermidorienne. L'année suivante, il énonce sa « Doctrine des Egaux » dans laquelle l'idée d'égalité est exaltée. « Vivre et mourir égaux comme nous sommes ». C'est, pour Babeuf et ses amis, la loi de la nature et

elle constitue le sens profond de la Révolution Française. Les « Egaux » revendiquent le retour à la Constitution montagnarde de 1793 et la souveraineté du peuple avec une pratique de la démocratie directe. Le mouvement babouviste a, pour une part, un caractère né-robspierrieste car le gouvernement de Robespierre a donné le pouvoir au peuple et institué l'égalité politique.

Son plus vibrant hommage à Robespierre « qui a représenté toute l'étendue de la démocratie » se trouve peut-être dans une lettre à Bodson, membre des Egaux et hébertiste, le 29 Février 1796 :

« Je ne crois encore, avec et comme toi, impolitique et superflu d'évoquer les cendres et les principes de Robespierre et de Saint-Just pour étayer notre doctrine. D'abord, nous ne faisons que rendre hommage à une grande vérité, sans laquelle nous serions trop au-dessous d'une équitable modestie. Cette vérité est que nous ne sommes que les seconds Gracques de la Révolution française. N'est-il pas utile de montrer que nous n'innovons rien, que nous ne faisons que succéder à des premiers généreux défenseurs du peuple, qui avant nous avaient marqué le même but de justice et de bonheur auquel le peuple doit atteindre ? Et, en second lieu, réveiller Robespierre, c'est réveiller tous les patriotes énergiques de la République, et avec eux le peuple qui, autrefois, n'écoutait et ne suivait qu'eux. Rendons à sa mémoire son tribut légitime ; tous ses disciples se relèvent et bientôt ils triomphent. Le robspierrieste atterre de nouveau toutes les factions. Le robspierrieste ne ressemble à aucune d'elles ; il n'est ni factice ni limité. Le robspierrieste est dans toute la République, dans toute la classe judicieuse et clairvoyante et naturellement dans le peuple. La raison en est simple : C'EST QUE LE ROBESPIERRISME, C'EST LA DEMOCRATIE, et ces deux mots sont parfaitement identiques. Donc, en relevant le robspierrieste, vous êtes sûrs de relever la démocratie. » (3)

Jean-Claude Martinage

(1) Babeuf et la Conjuration des Egaux, par Gérard Walter, Payot, 1937 p. 73 à 76

(2) Jean Jaurès, L'Histoire Socialiste de la Révolution Française, Tome VI, P. 109 note 96, Editions Sociales 1972

(3) Idem, p. 204-205

## Biographie de Babeuf (1760-1797)

D'origine modeste, cet autodidacte occupe d'humbles emplois avant de tenir à Royes (Somme) un cabinet de feudiste (spécialiste de droit féodal) de 1781 à 1788. Prenant conscience de l'exploitation féodale, il dénonce l'inégalité de la répartition des terres.

A partir de l'analyse du problème agraire, il conçoit un système idéologique où prime le droit à l'existence, qui évolue, avec la Révolution, vers un projet de république communautaire et égalitariste.

De retour à Royes, après un séjour à Paris, il dirige, entre 1790 et 1792 la résistance des paysans picards contre les impôts indirects restant en vigueur et les droits féodaux; il prône aussi la loi agraire, un engagement qui lui vaut par deux fois la prison.

Républicain de la première heure, il est élu administrateur du département de la Somme en 1792.

Cependant, accusé de faux en écriture, puis destitué, il est condamné par contumace à 20 ans de fers.

En janvier 1793, il se réfugie à Paris où il reprend contact avec ses amis Cordeliers, et entre dans l'administration des subsistances

Il est arrêté en novembre 1793 puis remis en liberté le 18 juillet 1794.

Pour combattre les institutions bourgeoises, Babeuf menait des campagnes dans des feuilles telles que "le Tribun du Peuple" ou "l'Egalitaire", armes essentielles du babouvisme jusqu'en avril 1796.

Hostile au libéralisme économique, à l'heure où l'inflation et la disette font des ravages parmi les plus pauvres, il attaque violemment les thermidoriens et effectue un nouveau séjour en prison (février à octobre 1795).

A sa libération, il reprend ses réquisitions contre le Directoire, crée la "Société des égaux" et rédige un résumé de sa doctrine sous le titre du "manifeste des Plébéiens".

Contraint à la clandestinité, mais toujours très actif, il plaide pour l'union des opposants, démocrates, hébertistes et robespierristes et est l'instigateur de la Conjuraison des Egaux qui vise à renverser le Directoire.

Trahis, les conjurés sont arrêtés le 10 mai 1796 et traduits devant la Haute Cour de justice de Vendôme.

Un grand nombre d'insurgés furent fusillés; quant à Babeuf, il monta sur l'échafaud avec son ami Darthé en mai 1797. D'autres comme Buonarroti, furent condamnés à des peines de prison.

Après 1830, Buonarroti transmettra ses idées aux révolutionnaires du règne de Louis Philippe.

Gérard Raux

## Robespierre et la lutte contre l'Hébertisme

La chute des factions : rappel, en mars avril 1794 la montagne Victorieuse se divise ; deux factions attaquent la politique du Comité, où domine Robespierre.

D'une part, les hébertistes ou « exagérés » accusent le Comité de mollesse. Robespierre voit dans leur athéisme bruyant un facteur de troubles qui sert la contre-révolution.

La Commune et les Cordeliers préparent une nouvelle journée, mais le Comité les devance. Le tribunal révolutionnaire fait guillotiner Hébert, Chaumette et leurs amis, soit comme athées, soit comme traîtres et agents de Pitt le 24 mars 1794.

D'autre part, les indulgents ou dantonistes désirent la fin de la Terreur. Danton prêche le « modérantisme ». Desmoulin, dans son journal le *Vieux Cordelier*, réclame la clémence.

Fabre, Chabot, Basire sont arrêtés pour corruption, et la Convention, sur rapport de Saint-Just, y adjoint Danton, Desmoulin, Hérault de Séchelles... Les Dantonistes sont exécutés le 5 avril 1794. Le Comité robespierriste resté seul maître, renouvelle la Commune de Paris. Dans les

semaines qui suivent, on voit se grouper d'anciens Dantonistes et surtout d'anciens Hébertistes, ultra terroristes, tels les Représentants Tallien, Fréron, Barras, Fouché, puis Vadier, par jalousie autant que par athéisme. Le Comité de Salut public lui-même se divise. La lutte de Robespierre contre l'Hébertisme apparaît fondamentale dans le processus de désagrégation de la Révolution et de l'image future de Robespierre dans les esprits.

Que nous dit Louis Blanc sur cette lutte qui engendra plus tard, la chute de Robespierre et de son idéal

révolutionnaire :

« Le grand rôle qu'en cette occasion joua Robespierre témoignait de son influence et accrut sa popularité, mais en lui créant dans les deux camps opposés des ennemis mortels. Le 9 Thermidor fut la vengeance que l'immoralité d'Hébert légua à l'immoralité de Tallien ; et, quant aux prêtres, toujours si intéressés à ce qu'on les opprime quand ils n'oppriment pas, ils se promirent bien de poursuivre jusqu'au tombeau, et au-delà du tombeau, l'homme qui venait de leur enlever le bénéfice d'une persécution où le burlesque s'ajoutait à la violence ; l'homme qui recommandait contre eux le seul système qu'ils eussent à redouter : une surveillance active, propre à surveiller leurs manoeuvres sans leur fournir l'occasion désirée de se poser en martyrs. Et c'est ce qui explique le prodigieux entassement de calomnies dont tous les écrivains royalistes et catholiques ont chargé à l'envi la mémoire de Robespierre, jusque-là qu'ils l'ont rendue comptable, aux yeux de la postérité, des excès mêmes qu'il usa sa vie à combattre. Ah ! c'est qu'en effet le véritable adversaire des détracteurs de la Révolution française était celui qui n'eut d'autre préoccupation que de lui donner une contenance calme et ferme et un caractère élevé. Robespierre eût été moins attaqué s'il eût davantage mérité de l'être ! »

Extrait de Louis Blanc : « Histoire de la Révolution française ».

B.V



## La tombe d'« Éléonore Duplay »

Dans le 34<sup>e</sup> division du cimetière de Père-Lachaise à Paris, dans un coin isolé, en face du mur, et que l'on ne trouve que si on le cherche, s'élève une pierre tombale, de facture moderne, portant l'inscription : « Éléonore Duplay 1768-1832. »

Il s'agit de cette Éléonore Duplay



filie aînée de Maurice Duplay (1738-1820), hôte de Robespierre de 1791 jusqu'à Thermidor (1). Elle aurait été, d'après certains témoins, la fiancée de Robespierre (2). Elle est de toute façon restée fidèle à sa mémoire et en a même porté le deuil jusqu'à sa mort, trente-huit ans après Thermidor.

Sa tombe au Père Lachaise est entretenue par nos amis de l'Association Maximilien Robespierre pour un Idéal Démocratique (AMRID). Ils y ont planté

des fleurs et posé une petite plaque commémorative dédiée « A Éléonore DUPLAY. Amie de Maximilien ROBESPIERRE » en 2003.

Il paraît pourtant qu'Éléonore n'est pas la seule de la famille Duplay à y reposer. Au contraire, il s'agit de la tombe de toute la famille Duplay, où sont enterrés onze de ses membres, dont Éléonore, mais aussi son père Maurice et son frère Jacques-Maurice (1778-1847). Ces deux derniers ont notamment été impliqués dans la Conjuration des Égaux.

C'est en 1985, comme l'a signalé Serge Barbazange dans les *Annales historiques de la Révolution française* (AHRF), que la ville de Paris a fait le choix, en restaurant la tombe, d'éliminer toute mention du reste de la famille (3). On ne peut que regretter avec lui cette décision bizarre. Il serait à souhaiter qu'une nouvelle restauration retire la famille d'Éléonore de cet oublié mémoriel.

En attendant, il convient de se rappeler en visitant Père-Lachaise que cette tombe – toute comme celle de la famille Le Bas dans la même division, où une plaque rappelle que la sœur cadette d'Éléonore Duplay, Élisabeth (épouse de Philippe Le Bas) s'y repose sans que le caractère collectif de la tombe soit occulté – est celle de toute une famille.

Notes :

(1) La date habituellement retenue pour le début de son séjour chez les Duplay est le 17 juillet 1791, jour du massacre du Champ-de-Mars, mais Albert Mathiez, qui a constaté que Robespierre donne toujours comme adresse celle de la rue Saintonge en septembre de la

même année, suggère une installation définitive plus tardive. Robespierre serait parti brièvement aussi selon sa sœur Charlotte habiter avec elle et leur frère Augustin tout proche dans la rue Saint-Florentin, mais on ignore à quelle époque. Albert MATHIEZ, « À quelle date Robespierre s'est-il installé chez Duplay ? », *Annales révolutionnaires*, t. 3, n° 1, janvier-mars 1910, p. 106-107.

(2) Notamment sa sœur Élisabeth Le Bas (Paul COUTANT, alias STÉPHANE-POL, *Autour de Robespierre. Le conventionnel Le Bas, d'après les documents inédits et les mémoires de sa veuve*, Paris, Flammarion, 1901, p. 150), ainsi que le docteur Souberbielle, ami de Robespierre et médecin de la famille Duplay et juré aux côtés de Maurice Duplay au Tribunal révolutionnaire (Dr François-Louis POUIMES DE LA SIBOUTIE, *Souvenirs d'un médecin de Paris*, Paris, Plon-Nourrit, 1910, p. 27). La propagande thermidorienne fera d'elle sa maîtresse – et même une nouvelle Marie-Antoinette aux côtés du « Robespierre-roi » (voir le discours de Dubois-Crancé du 3<sup>e</sup> sans-culottide de l'an II). La sœur de Robespierre, Charlotte, hostile aux Duplay, nie des ses *Mémoires* qu'il y ait été quoi que ce soit entre son frère et Éléonore, si ce n'est l'« ambition » de celle-ci de « devenir la citoyenne Robespierre » (Charlotte ROBESPIERRE, *Mémoires de Charlotte Robespierre sur ses deux frères*, Paris, 1835, p. 78. Il n'existe, bien entendu, aucun témoignage de la part des intéressés, ni même du vivant de Robespierre.

(3) Serge BARBAZANGE, *AHRF*, 1986, vol. 58, n° 263, p. 134. On notera que la pierre tombale ne porte pas l'inscription initialement prévue : « Duplay Marie-Éléonore, décédée le 25 juillet, à l'âge de 65 ans », qui d'ailleurs comporte des erreurs de date : Éléonore est décédée le 26 juillet, à l'âge de 64 ans. C'est également la seule source que j'ai rencontrée qui lui donne pour premier prénom « Marie », mais la destruction de l'état civil parisien rend impossible toute vérification définitive.

Suzanne Levin

### L'ARBR reçue par le Maire d'ARRAS. pour un Musée Robespierre dans la ville.

Le 21 octobre dernier notre Président et notre secrétaire ont été longuement reçus par Frédéric Leturque, le Maire d'Arras qui était accompagné du directeur de l'Office de tourisme.

Après lui avoir présenté le développement et le rayonnement actuel de l'association, le secrétaire et le président lui ont fait part des projets de l'association destinés à célébrer le trentenaire, en 2017, de l'association. Ils ont plus particulièrement insisté sur la préparation d'un colloque en lien avec l'université d'Artois intitulé « Révolution, Robespierre, République » et de la réalisation, en partenariat avec une association de jeunes cinéastes issus de la section « cinéma » du Lycée Guy Mollet (APIA) d'un documentaire-fiction historique consacré à l'éveil de la pensée politique de l'avocat Robespierre ».

Le Maire s'est montré très intéressé et attentif à nos propositions qui ne manqueront pas d'ajouter au rayonnement culturel de la ville. Il a promis son soutien à

l'initiative et à la jeune association dans ses efforts pour mettre en valeur la section audio-visuelle du lycée dont ses membres sont issus.

La discussion a aussi porté sur la création d'un musée dédié à Robespierre et à la révolution dans le Pas-de-Calais. Le Maire s'est montré très attentif à la pétition initiée en 2010 par l'AMRA, que l'ARBR lui a remise officiellement ainsi que son analyse statistique détaillée. La question d'abriter le fonds documentaire de l'ARBR et de développer autour de celui-ci un centre de recherches et documentation au fonctionnement duquel l'ARBR pourrait participer a, elle aussi, été évoquée. « Nous ne sommes pas des idolâtres passésistes, a dit le président, ce serait avoir une bien piètre opinion de l'amitié. Nous œuvrons à rendre justice au citoyen arrageois dont la pensée et l'action ont compté pour l'évolution de notre république et demeurent d'actualité ».

La discussion a été franche, ouverte et constructive. La ville et l'ARBR sont appelés à se revoir. Il faut y voir un encouragement à poursuivre la pétition.

## L'agent national de district : un rôle essentiel dans l'exécution des lois.

Un exemple l'agent national du district d'Arras face à la montée de la réaction le 19 brumaire an III

Par le décret du 4 décembre 1793, quatorzième jour de frimaire, la Convention coordonnait les diverses institutions qui établissaient un dur régime d'exception fondé sur l'impérieuse nécessité de sauver la patrie en danger. Les comités de Salut Public et de sûreté générale, le tribunal révolutionnaire, les représentants en mission, les Comités révolutionnaires et les agents nationaux voyaient leurs existences assurées et leurs attributions définies (ils ont été supprimés en avril 1795). Ainsi se trouvait légalisé ce régime anormal, de l'aveu même de ses auteurs qui l'intitulaient gouvernement provisoire et révolutionnaire de la France. La Constitution de 1793 écartée temporairement, le gouvernement révolutionnaire allait pouvoir prendre les mesures d'exception politiques, militaires, économiques que symbolisait sa devise : « vaincre ou mourir ». Les procureurs syndics et les procureurs élus étaient remplacés par des agents nationaux qui représentaient le pouvoir central et qui étaient nommés par la Convention.

Quels étaient les droits et les devoirs des agents nationaux ? La section II du décret nous les expose : « ... La surveillance de l'exécution des lois révolutionnaires et des mesures de gouvernement de sûreté générale et de salut public dans les départements, exclusivement attribuée aux districts... Les agents nationaux sont spécialement chargés de requérir et de poursuivre l'exécution des lois ainsi que de dénoncer les négligences apportées dans cette exécution et les infractions qui pourraient se commettre. Ces agents nationaux sont autorisés à se déplacer et à parcourir l'arrondissement de leur territoire pour surveiller et s'assurer plus positivement que les lois sont exactement exécutées... »

Les agents nationaux sont tenus d'entretenir une correspondance exacte avec les Comités de

Salut Public et de Sûreté générale. Les agents nationaux écriront aux deux comités tous les dix jours afin de certifier les diligences faites pour l'exécution de chaque loi et dénoncer les retraits et les fonctionnaires publics négligents et prévaricateurs... Les agents nationaux attachés aux communes sont tenus de rendre le même compte au district de leur arrondissement... »

Les agents nationaux de district, nommés par le gouvernement central, chargés de la surveillance et de l'exécution des lois, avaient à peu près les mêmes pouvoirs que nos sous-préfets actuels, mais ils ne relevaient que de la Convention. Les districts sur lesquels ils exerçaient leur activité correspondaient sensiblement à nos arrondissements.

Le 19 brumaire an III (7 novembre 1794), les agents nationaux du district d'Arras écrivent : « Habitants des campagnes, la Convention nationale en vous arrachant à un Robespierre, à un Joseph Lebon, aurait-elle prétendu vous rendre à vos anciens dévotisseurs. Elle vous rallie autour de l'évangile de la Liberté, et anathématise plus que jamais cet évangile du mensonge au nom duquel des charlatans violaient vos femmes, corrompaient vos filles, s'emparaient du secret de votre ménage, jouissaient de la dixième partie des productions de vos champs et des prémices du fruit de vos labeurs.

Le jour de la semaine qu'on appelle dimanche, ils insultaient avec une fastueuse insolence à votre dégradation et vous voudriez célébrer ce jour, devez vous donc honorer ce qui vous rappelle votre antique avilissement et vos anciens malheurs. Réunissez vos hommages pour la Décade, jour où la France célèbre la création de la Liberté, son affranchissement des nobles, des prêtres... Célébrez ce jour-là... Habitants des campagnes le temps

des sacrifices est passé, vos propriétés vont être scrupuleusement respectées, vous allez être heureux... Épanouissez vos cœurs le jour de la décade, réunissez-vous et applaudissez-vous mutuellement du retour de cette félicité que l'on a éloignée de vous pendant neuf mois... » (\*)

Cette lettre des agents nationaux fait suite à une lettre du Comité de Sûreté Générale rappelant l'obligation de célébrer les fêtes Décadaires, l'interdiction des attroupements fanatiques. La période qui suit la mort de Robespierre est fort troublée et marquée par une poussée réactionnaire. La Révolution est menacée. Les agents nationaux en sont inquiets et ils le montrent dans cette circulaire. En effet, s'ils se montrent satisfaits de la disparition de Robespierre, ils sont inquiets du retour de la superstition car, des messes sont célébrées le dimanche. Célébrer le dimanche, c'est retourner à la situation de 1789 quand le clergé utilisait l'ignorance du peuple. Célébrer le décadi, c'est célébrer la liberté et ils approuvent le 9 Thermidor. Les agents nationaux ne dissocient pas le fanatisme religieux, l'Ancien Régime et Robespierre ; cependant, ils souhaitent sauvegarder les principes de la Révolution menacée par la réaction.

On s'aperçoit donc que très rapidement, le pouvoir va être confronté à un problème majeur qui perdurera sous le Directoire et provoquera la chute de la République : Que faire face à la réaction lorsque l'on a éliminé et élimine toujours, les partisans de Robespierre ?

Bernard Vandepias

Archives Départementales du Pas-de-Calais (2L107) Agents nationaux du district d'Arras : Barbet et Lenglet

## Les derniers jours de Babeuf

### Le 24 mai, Babeuf écrit à Félix Lepeletier,

*de plus cher !!!... Je m'en arrache ; la violence est faite... Adieu, adieu, adieu, dix millions de fois adieu... »*

*« Les jurés, mon ami, vont aller aux voix pour prononcer sur ton sort et le mien. Suivant tout ce que j'aperçois tu en échapperas et non moi. Si ma femme te remet cette lettre, elle y joindra celle que je t'écrivais le 26 messidor de l'an dernier... L'approche de l'instant fatal ferme mon esprit et peut-être mon cœur a toute expression de sentiments que j'eusse pu développer quelques jours plus tôt. Je ne sais, mais je ne croyais pas qu'il m'en coûterait autant pour voir la dissolution de mon être. On a beau dire, la nature est toujours forte. La philosophie prête quelques armes pour la vaincre, mais il faut toujours lui payer tribut. J'espère pourtant conserver assez de forces pour soutenir, ma dernière heure; mais il ne faut pas m'en demander davantage. Je sens un trouble, une indifférence ou un vide d'idées que je ne puis m'expliquer; il me semble que je voudrais sentir quelque chose pour ma femme, pour mes enfants, et que je ne sens plus rien.*

*Mourir pour la patrie, quitter une famille, des enfants, une épouse chérie, seraient plus supportables, si je ne voyais pas au bout la liberté perdue et tout ce qui appartient aux sincères républicains enveloppés dans la plus horrible proscription.*

*Je recommanderais à ma femme de tâcher de conduire ses enfants avec beaucoup de douceur, et je recommanderais à mes enfants de mériter les bontés de leur mère en la respectant et en lui étant toujours soumis....*

*Adieu. Je ne tiens plus à la terre que par un fil que le jour de demain rompra. Cela est sûr, je le vois trop. Il faut en faire le sacrifice. Les méchants sont les plus forts; je leur cède. Il est au moins doux de mourir avec une conscience aussi pure que la mienne; tout ce qu'il y a de cruel, de déchirant, c'est de m'arracher de vos bras, ô mes tendres amis, ô tout ce que j'ai*

### Le 26 mai, le jury donne lecture de ses conclusions : Babeuf et Darthé sont condamnés à mort, Buonarroti, Germain, Moroy Cazin, Blondeau, Bouin et Menessier à la déportation.

Le tribunal rend son verdict : « A ces mots, Darthé (il avait sa main sous sa chemise entr'ouverte) s'écrie : vive la république. Le sang qui jaillit annonce qu'il vient de se frapper. Les gendarmes se lèvent ; il veut se donner un second coup, on le désarme. À côté de lui, Babeuf, sans rien dire, se perçait d'un fort fil d'archal aiguisé, et tombait mourant... Des cris d'horreur retentissent ; les cris aux armes se font entendre ; tous les soldats courent à leurs postes ; les femmes effrayées, poussant des cris affreux, se précipitent hors de la salle ; tout est dans une confusion horrible... On enlève Babeuf et Darthé revint le premier à lui, il n'était point mortellement blessé ; le fer est resté dans le corps de Babeuf ; il respirait encore à huit heures... Et pendant cette longue agonie, il a vainement demandé à voir sa femme ou son fils... La consternation est dans Vendôme. Il est neuf heures du soir, et l'instrument du supplice n'est point encore arrivé. »

Le 27 mai, à cinq heures du matin, on les porte à l'échafaud : « Darthé s'y refusa. On fut obligé d'employer la force, Babeuf fut soumis et mit plus de courage dans sa contenance. »

B.V.

Citations extraites de l'ouvrage de Guilbert Thierry « Gracchus Babeuf » et du « Journal des hommes libres »

## L'usage et la vie du site

Le site est un outil moderne de communication internationale. Son objectif est de faire connaître les buts et l'activité de l'association. Concrètement, il s'agit de redonner vie aux centaines d'articles qui ont été publiés dans les 90 bulletins édités depuis le bicentenaire et de mettre à disposition des internautes des outils de connaissance et réflexion concernant Robespierre et la Révolution française.

### Pour les membres n'ayant pas une grande familiarité avec l'usage d'internet

Pour aller sur le site, il est assez simple d'écrire ou de copier dans la barre de son navigateur (firefox, internet explorer, safari ou autre) : [www.amis-robespierre.org](http://www.amis-robespierre.org)

Le principe pour y naviguer est simple : on promène le pointeur sur la page et quand le pointeur devient une petite main on clique et l'on aboutit sur une autre page.

Pour connaître le plan du site il suffit d'aller en bas de n'importe quelle page et de cliquer sur l'onglet "plan du site" qui vous amène à une table des matières répertoriant l'ensemble des articles qui sont publiés. C'est ainsi plus facile de trouver ce que l'on cherche.

L'autre manière est de se servir des mots-clés sur la droite de chaque page. Chaque article est associé à un mot-clé qui renvoie à un article.

On peut également utiliser l'onglet "Que cherchez-vous?" sur la droite de la page d'accueil : si le mot est contenu dans un article, le titre de l'article apparaît.

### Quelques stats...

Aujourd'hui 41300 internautes ont visité notre site depuis sa réouverture le 22 février.

138 personnes ont signé la pétition pour un musée selon les règles de la CNIL (une seule signature par adresse mel validée par le webmaster.) Le rythme actuel est d'une douzaine par jour.

La lettre de Robespierre a 480 abonnés.

Le site comprend 174 articles publiés. L'objectif est d'atteindre les 200 pour le 31 décembre et 250 pour son anniversaire.

Le rythme journalier des visites est de 300.

La question du musée a été visitée 1200 fois. Un visiteur du site sur 10 signe la pétition. Les commentaires sont très intéressants. (voir sur le site)

## La théorie du gouvernement révolutionnaire par Robespierre : 5 Nivôse an II (25 Décembre 1793)

Ce rapport est un bilan de politique intérieure. Il s'agit de justifier la dictature révolutionnaire instituée en octobre 1793. Il signale les deux périls qui guettent le gouvernement : les anarchistes et les modérantistes.

« La théorie du gouvernement révolutionnaire est aussi neuve que la révolution qui l'a amenée... Il faut l'expliquer à tous, pour rallier au moins les bons citoyens aux principes de l'intérêt public.

La fonction du gouvernement est de diriger les forces morales et physiques de la Nation, vers le but de son institution. Le but du gouvernement est de diriger les forces morales et physiques de la Nation, vers le but de son institution.

Le but du gouvernement constitutionnel est de conserver la République ; celui du gouvernement révolutionnaire est de la fonder.

La révolution est la guerre de la liberté contre ses ennemis : la constitution est le régime de la liberté victorieuse et paisible.

Le gouvernement révolutionnaire a besoin d'une activité extraordinaire, précisément parce qu'il est en guerre. Il est soumis à des règles moins uniformes et moins rigoureuses parce que les circonstances où il se trouve sont orageuses et mobiles, et surtout parce qu'il est forcé à déployer sans cesse des ressources nouvelles et rapides pour des dangers nouveaux...

Le gouvernement révolutionnaire doit aux bons citoyens toute la protection nationale ; il ne doit aux ennemis du Peuple que la mort...

Si le gouvernement révolutionnaire doit être plus actif dans sa marche et plus libre dans ses mouvements que le gouvernement ordinaire, en est-il moins juste et moins légitime ? Non ; il est appuyé sur la plus sainte de toutes les lois : le salut du Peuple, sur le plus irréfutable de tous les titres : la nécessité.

Il a aussi ses règles, toutes puisées dans la justice et dans l'ordre public. Il n'a rien de commun avec l'anarchie ni avec le désordre ; son but, au contraire, est de les réprimer, pour amener et pour affermir le règne des lois ; il n'a rien de commun avec l'arbitraire. Ce ne sont point les passions particulières qui doivent le diriger, mais l'intérêt public...

Il doit voguer entre deux écueils la faiblesse et la témérité, le modérantisme et l'excès ; le modérantisme, qui est à la modération ce que l'impuissance est à la chasteté, et l'excès qui ressemble à l'énergie comme la hydropisie à la santé...

Les deux extrêmes aboutissent au même point. Que l'on soit en deçà du but, le but est également manqué...

La fondation de la République Française n'est point un jeu d'enfants : elle ne peut être l'ouvrage du caprice ou de l'insouciance, ni le résultat fortuit de toutes les prétentions particulières et de tous les éléments révolutionnaires...

Il faut que l'autorité de la Convention nationale soit respectée de toute l'Europe...

Les étrangers ont paru quelque temps les arbitres de la tranquillité publique. L'argent circulait ou disparaissait à leur gré. Quand ils voulaient, le Peuple trouvait du pain ; quand ils voulaient, le Peuple en était privé ; des attroupements aux portes de boulangers se formaient et se dissipaient à leur signal...

Le Comité a remarqué que la loi n'est point assez prompte pour punir les grands coupables. Des étrangers, agents des rois coalisés, des généraux teints du sang des Français d'anciens complices de Dumouriez, de Custine et de Lamarlière sont, depuis longtemps en état d'arrestation, et ne sont point jugés. Les conspirateurs sont nombreux, ils semblent se multiplier. La punition de cent coupables obscurs est moins utile à la liberté que le supplice d'un chef de conspiration...

Nous vous proposerons, dès ce moment de faire hâter le jugement des étrangers et des généraux prévenus de conspiration avec les tyrans qui nous font la guerre.

Ce n'est point assez d'épouvanter les ennemis de la patrie ; il faut secourir ses défenseurs : nous sollicitons donc de votre justice quelques dispositions en faveur des soldats qui combattent et qui souffrent pour la liberté.

L'armée Française n'est pas seulement l'effroi des tyrans, elle est la gloire de la Nation et de l'humanité... »

Ce rapport est fréquemment interrompu par les plus vifs applaudissements. La Convention en ordonne l'impression, et l'envoi aux départements et aux armées et adopte unanimement le projet de décret.



Source : d'après Le Moniteur universel, n°97, p. 390. Extraits du long discours de Robespierre, prononcé à la Convention, sur les principes et l'organisation du gouvernement.

### Publication

**Les deux Charlotte** (Ed. Panthéon)

Jean-Paul Rosart

Le 13 juillet 1793, Charlotte Corday assassinait Marat. Que se serait-il passé si elle avait rencontré Charlotte Robespierre la veille de son acte ?

L'imagination fertile de Jean-Paul Rosart propose dans cette pièce de théâtre un dialogue improbable entre les deux Charlotte.

Jean-Paul Rosart  
Les deux Charlotte  
Charlotte Corday  
Charlotte Robespierre

## La fête de la Fédération à Arras un modèle d'union nationale

« Notre Union fait notre force ; il est donc important pour la chose publique que cette union soit de plus en plus étendue. » (1)

En ce printemps 1790 l'optimisme règne parmi les révolutionnaires. Tout semble réussir depuis la prise de la Bastille, pourtant nous le savons, l'union des Français reste fragile. Les tentions politiques demeurent, même si les apparences font croire à une fin de la Révolution. Les faits nous montreront qu'en cette année 1790, une étape a été franchie : le sujet est devenu citoyen, la liberté et l'égalité en droit semblent acquises etc... Mais les idéaux de liberté, d'égalité feront l'objet d'une demande plus large du peuple. Une seconde Révolution verra le jour dans l'espoir de voir ses idéaux réalisés.

Dans cette première étape, la fête de la Fédération représente une étape majeure. Prenons comme exemple la proposition d'organiser une fête de la Fédération à Arras. La ville d'Arras propose dans une adresse à l'Assemblée nationale le 10 mai 1790 l'organisation d'une fête.

Née dans diverses régions françaises dès 1789, l'idée de réunir les représentants de l'Etat nouveau sous forme de grandes parades à laquelle le peuple puisse assister se diffuse dans la France entière ; elle touche le Nord en mai 1790.

Dans les propositions arrageoises originales d'organiser une fête nationale, à la fête de Lille le 6 juin et à la fête de la fédération de Paris, les organisations et cérémoniaux sont presque identiques ; défilé des troupes et gardes nationaux, rassemblement devant un autel monumental dressé en la circonstance sur la place principale, serment, coups de canon, réjouissances.

**L'adresse de la commune d'Arras débute en ces termes :**

« Les citoyens qui composent la Commune d'Arras et la Garde de cette ville, admirateurs de vos glorieux travaux, nous ont députés vers vous pour vous exprimer leur dévouement à la chose publique, dont vous vous occupez si constamment, et le désir qu'ils ont de seconder vos vues patriotiques, dans le généreux dessein que vous accomplissez, celui de régénérer le plus puissant Empire de l'Univers » (2)

La fête de la Fédération participe à la régénération de la Nation. Elle doit donc unir les citoyens dans un cadre institutionnel nouveau. La fête participe à la rupture entre l'Ancien Régime et le nouveau qui est né le 14 juillet 1789 par la prise de la Bastille.

« Il se prépare dans la ville d'Arras une Fédération de toutes les Gardes Nationales du Pas-de-Calais. Au moment où nous quittons cette ville, des courriers partaient pour les autres villes, les bourgs, les communautés qu'il contient, et allaient proposer à toutes les Gardes Nationales de se rendre dans son enceinte le 3 du mois prochain, pour y jurer, en présence du Maître des hommes, de défendre, jusqu'au dernier soupir, la Constitution que vous avez établie, et de voler partout au secours les uns des autres. Ce serment solennel doit se

répéter, trois jours après, dans la ville de Lille, où se rencontreront les députés des Gardes Nationales des deux départements du Nord et du Pas-de-Calais » (3)

La fête de la Fédération a pour but le rassemblement et la solidarité de tous dans une Nation unie, comme nous le propose l'Adresse de la commune d'Arras.

**Cette adresse poursuit en sa proposition de fête à l'Assemblée nationale :**

« Déjà, dans différentes parties de la France, les Gardes Nationales ont formé des fédérations particulières ; ces différentes fédérations font parties d'un grand tout ; et outre les liens particuliers qui vont nous unir avec les Gardes Nationales des deux départements du Nord et du Pas-de-Calais, nous sommes également les frères d'armes des Gardes Nationales du département de Paris, de ceux du département de la Loire, de ceux du département du Rhône, et de tous les autres. Pourquoi ne se ferait-il pas une fédération générale de tous les Gardes Nationaux du Royaume ?



La fête de la Fédération sur la Grand'Place d'Arras le 3 juin 1790

des Gardes Nationales de toutes les villes, bourgs et communautés du département. Dans cette Assemblée, il serait nommé au scrutin et à la pluralité absolue, deux, trois ou quatre députés, qui se rendraient ici au jour indiqué ; et en présence de cette Assemblée, ils jureraient tous ensemble l'adhésion la plus entière à vos décrets, sanctionnés par le roi, et la fraternité la plus franche et la plus loyale à tous les Gardes Nationaux du Royaume. Tandis que ces députés des Gardes Nationales lèveraient ici la main, le même jour et à la même heure, dans toutes les villes, les bourgs et les communautés du Royaume, et à l'instant précis que vous auriez fixé, quatre millions de mains se lèveraient vers le ciel, quatre millions de bouches exprimaient le serment de mourir pour la Patrie et la Liberté, et ce serment retentirait dans vingt-quatre millions de cœurs. » (4)

À l'été 1790, une partie du rituel de la fête est inventée ; il y aura désormais des fêtes que « nous pourrions dire de la répétition ». (5)

C'est le 14 juillet, devenu symbole de la chute de l'Ancien Régime qui s'impose comme fête nationale dans le retour annuel des fêtes de la Fédération. Un mouvement d'unanimité est voulu le 14 juillet 1790. L'adresse d'Arras participe à ce mouvement vers une fête de la Fédération unitaire.

**Bernard Vandepias**

(1) Bailly, maire de Paris, « Discours devant l'Assemblée nationale, 5 juin 1790 ».

(2) A. P., « Adresse de la commune et de la Garde Nationale de la ville d'Arras, à l'Assemblée Nationale, Mai 1790, 8p.

(3) Idem.p. 5-6.

(4) A.P., « Adresse de la municipalité d'Arras... », p.8.

(5) Michel Vovelle, p. 222, éd. Point Seuil Histoire.

## LA RÉVOLUTION ET LES FONDEMENTS DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (Suite) AUX ORIGINES DE LA LAÏCITÉ.

Lorsque Condorcet présente devant l'assemblée législative en 1791 ses « *Cinq Mémoires pour l'Instruction Publique* » (1) les révolutionnaires ont déjà posé les jalons essentiels de ce que seront les principales lois laïques de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Le marquis de Condorcet est l'un des rares académiciens qui se soit rallié à la Révolution. Proche des Girondins, sans jamais être de leur parti, fréquentant le Club des Jacobins au moment de la rédaction de ses propositions scolaires, l'engagement de Condorcet pour l'abolition de la peine de mort, de l'esclavage et sa pensée pédagogique méritent que l'on s'y attarde.

En mars 1791, le pape Pie VI l'a très bien compris. Alors qu'il s'accommoderait de la nationalisation des biens du clergé (7 % environ du territoire français dont la vente permettrait d'éponger la dette royale et sans doute sauver « l'essentiel »), il ne peut ni cautionner ni accepter le double processus de désacralisation et de désinstitutionnalisation des liens indissociables de l'Église catholique et du régime monarchique qui commence de s'accomplir, conséquence des principes de la Déclaration. (2)

Même si le mot laïcité ne fait pas partie du vocabulaire des constituants, la déclaration des droits votée en août 1789 en définit les fondements et le chemin à suivre pour la rendre effective.

Auparavant, même si le Roi a octroyé quelques tolérances, l'Église catholique joue un rôle privilégié et essentiel sans être directement impliquée sur le plan politique. Elle contrôle administrativement l'État civil, la police des mœurs, l'enseignement, la charité et la bienfaisance.

Au-delà du refus d'être spolié, ce que le pape refuse surtout c'est la fin de ces privilèges. Ce qui est inacceptable, c'est la Déclaration des Droits de l'Homme, « *c'est cette liberté absolue, qui non seulement assure le droit de n'être point inquiété sur ses opinions religieuses, mais qui accorde encore cette licence de penser, de dire, d'écrire et même de faire imprimer impunément en matière de religion tout ce que peut suggérer l'imagination la plus déréglée.* »

C'est dans ce contexte que Condorcet avance ses propositions pour l'Instruction publique. « *L'Instruction publique est un devoir de la société à l'égard de ses citoyens* », annonce-t-il d'emblée. Elle concerne tous les citoyens, hommes et femmes. Le but de l'Instruction est d'instituer le citoyen et en instituant le citoyen

instituer la république. Instituer le citoyen c'est lui fournir les outils de la pensée, de la raison, et les moyens matériels nécessaires non seulement à connaître ses droits mais aussi à participer utilement à l'exercice politique de ceux-ci. Non seulement, Condorcet pense que tout citoyen doit connaître la Constitution, mais il doit être à même de la critiquer et de proposer de l'améliorer : « *le but de l'Instruction n'est pas de faire admirer aux hommes une législation toute faite, mais de les rendre capables de l'apprécier et de la corriger.* ». Le peuple doit avoir « *les facultés morales* » d'exercer sa souveraineté : « *vainement aurait-on déclaré que tous les hommes ont les mêmes droits; vainement les lois auraient-elles respecté ce premier principe de l'éternelle justice, si l'inégalité dans les facultés morales empêchait le plus grand nombre de jouir de ces droits dans toute leur étendue.* ».

Ses propositions pédagogiques sont une déclinaison des articles 1, 10 et 11 de la Déclaration des Droits. L'État doit se borner à l'Instruction. C'est par l'Instruction que le citoyen construit sa propre éducation. Condorcet ménage ainsi le rôle et la liberté de la famille; mais surtout l'Instruction « *consiste à n'enseigner que des vérités* » même si celles-ci entrent en contradiction avec les préjugés, les opinions familiales ou celles du moment.

Au nom des droits, les intentions sont clairement affirmées : désacralisation de la parole divine, au profit de la science du savoir et de l'exercice du raisonnement. (Condorcet le mathématicien accorde une place particulière à l'enseignement des sciences)

L'Instruction ne peut être confiée à « *aucun corps perpétuel* ». « *La puissance publique dont le devoir, comme le droit, se borne à fixer l'objet de l'Instruction et à s'assurer qu'il sera bien rempli [...] ne peut lier l'enseignement de la morale à celui de la religion.* » Mais il va plus loin : « *La puissance publique doit d'autant moins donner ses opinions pour base de l'Instruction qu'on ne peut la regarder comme au niveau des lumières du siècle où elle s'exerce.* Il se réfère pour cela à « *La raison commune des hommes éclairés* ».

Les maîtres sont payés par l'État; les communes assurent le fonctionnement de l'école (une pour 400 foyers). Les programmes sont établis par les académiciens.

Sans jamais utiliser le terme laïc, Condorcet définit ainsi les bases de l'école publique laïque telle qu'elle est créée en 1886, après avoir été gratuite 1881, puis obligatoire dès 6 ans (1882). L'église catholique n'a eu de cesse, depuis, que de regagner ce que la Révolution lui avait enlevé.

On ne saurait trop relire les Cinq Mémoires tels qu'ils furent présentés devant l'assemblée, d'abord à propos de l'existence d'une mission de service public d'enseignement donnée à l'église catholique en 1959 et la persistance des enseignements religieux à l'école dans les départements de l'Alsace Moselle, mais aussi pour ce qui concerne certains contenus. Yvon Quiniou fait remarquer que le livret laïque édité dernièrement à destination des enseignants met de manière habile, certes, côte à côte, les théories créationnistes et celle scientifique de l'évolution sans indiquer clairement la prévalence de celle-ci afin de ménager « l'opinion ». Condorcet, c'est clair, aurait choisi son camp.

Dans un prochain numéro nous reviendrons sur l'enseignement des filles. Dans ce domaine, Condorcet n'a pas fini de nous étonner.

Alcide Carton

(1) CONDORCET : *Condorcet, Cinq mémoires sur l'Instruction publique* (1791). Présentation, notes, bibliographie et chronologie par Charles Coutel et Catherine Kintzler. Paris : Garnier-Flammarion, 1994, 380 pp. Coll. : Texte intégral)

(2) Voir à ce sujet l'article de Michel Vovelle : « La révolution et les origines de la laïcité » Revue la Pensée n°383, pages 27 à 33

(3) *Quod ad quantum* du 10 mars 1791 Source internet en Pdf

(4) Article 1: Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit.

Article 10 : Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.

Article 11 : La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

(5) QUINIOU Yvon : Pour un dialogue pédagogique rationnel Après la publication du « Livret laïque » par l'Éducation nationale in *Journal l'Humanité* du 13-12-2015.

# Lettre adressée par G. Babeuf

à sa femme

pendant qu'il doit demeurer en secret dans la prison de l'indim.

l'indim. H. Nerviôse, le 5<sup>e</sup> de la Rep

il faut se résigner à tout, ma chère amie. il n'y a plus rien, j'aspire à redoubler maintenant. il faut à une qui nous tourmentent, quelque ton au moins pour qu'un autre raffinement s'offre à leur goût insatiable. le premier honneur constamment tu me, c'est bien moi. Au moindre signal de trouble intérieur, et indépendamment du silence que garde presque toujours ma bouche, l'oppression qui frappe le dedans ne me manque pas. Comment te porte-tu pendant la nuit? la minute de te dire comme aujour-d'hui bien sûr? Après ce... petite infortunée, que deviens-tu? Non amie, chaque jour. tout et me sur mille inquiétudes pour toi. Consoler - la au matin, le soir, écriis-moi. Comme tu le dis nous vivons à bout de supporter ces souffrances avec tant d'autres. à demain midi, il faut te présenter ici. Je ne vois pas qu'il te suffise, ou faudrait il que vraiment ils n'aient plus d'entraves. après le gros ton vient le catme, et plus Aquilon ne siffle. gagner les hommes à la raison, à la justice, du moins à en avoir l'air nous leurons cela difficile, nous en sommes réduits à... l'imposons nous à la fin, la déterminerons-nous, cette victoire? avec de la constance je n'en désespère point absolument. En nous devant aux principes, à la liberté, en chantant... à pleine voix et avec constance toutes les vertus que Rome et les modernes ont vu fleurir au premier degré. dis-moi le. il y eut-il autre chose que des motifs purs qui nous guidèrent jusqu'ici? si possible, serais-tu même susceptible, disais-je au lieu de la lettre et en la lisant, que dans ce moment... comme au temps de Sylla, nous fussions à voir pour instant d'être le moment ou le supposons introuvable, frappera... libérateur des hommes!... achève-ai-je? oui... frappera sur des familles entières, prêtre, femme, ça et la... amis, époux et épouses, pères et enfants. Quelle tene. du courage pourtant. Il faut que toi, moi, ton fils, en agissons tous trois simple ton ennemi a beau faire encore cette fois. il péira. Qu'ont été toutes les conquêtes successives? faudra encore comme de le picard, qu'il abaisse dans le fétal boudin avec qu'il est faux le chemin ou son imagination égare. Lorsque la montre, l'ambition achève de l'arranger. On le joue à la croque de tous à autre, ni à ton de; on la va plus de... six fois. Qui ne se borne-t-il à son petit victor qui a usé beaucoup. à cet arrangement il peut joindre l'ennemi avec son petit fusil fait ou die jous le rendent las de chaque joujou. Je réponds au contraire si j'étais près de lui il travaillait avec moi soir et matin, je désirerais ses occupations. Au lieu que par... on se flatter en vain... au quel long à l'approche. Raisons en la... Parisiens - je dis ces idées si j'en oublie ma fonction? C'est à Rome par qui tu es sollicité à toujours sans doute grand bien de toi? Emore la prière que tu me as faite m'a satisfait. Consolons-nous... raison d'amis nous est encore amie. fêlions-nous en que de malheur en encore plus à plaindre que nous le sommes. Vous me l'écrivez, et me demandez des nouvelles. C'est comme vous ne vous pas que rien ne me fait plus de plaisir.

Je vous embrasse.

G. Babeuf

Cette lettre, qui paraît quelque peu confuse, contient en fait un message, dans lequel Babeuf invite sa femme à le faire évader. Amusez-vous à trouver le code, puis vérifiez ci-dessous.



« Il n'y a qu'un homme de garde-dedans-la-petite-cour-au-bout-il-faudrait-le-gagner-nous-l'empporterons-avec-nous-à-Paris-il-serait-recu-comme-le-libérateur-des-amis-du-peuple-il-faudra-qu'il-monte-de-six-à-huit-du-soir-on-partirait-par-la-maison-que-vous-savez. »

Document tiré de l'exposition Babeuf (13 tableaux) des Amis de Gracchus Babeuf de Saint Quentin (Aisne)